



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grippe aviaire - Claustration - Plein air

Question écrite n° 38956

Texte de la question

M. Richard Ramos interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la grippe aviaire au sein de la filière foie gras. En cinq ans, trois épidémies sont apparues ; pour la dernière d'entre elles, 450 foyers ont été détectés et plus de 3,5 millions de palmipèdes ont été abattus depuis le mois de décembre. Les dommages économiques sont énormes, les éleveurs sont moralement épuisés. Beaucoup d'éleveurs craignent que la clausturation intégrale des canards pendant la période à risque devienne la norme. Cette solution est trop radicale, elle ne conviendrait pas aux petites exploitations, celles qui comptent moins de 3200 canards en simultané. M. le député souhaite savoir quelle est la position du ministre sur le principe de la clausturation pendant cette période à risque. L'élevage en plein air est à privilégier, les consommateurs sont sensibles au bien-être animal, la clausturation est une pratique qui pourrait amener à un rejet de cette belle profession, de la part des consommateurs. M. le député demande également à M. le ministre sa position sur l'élevage en plein air et notamment ce qu'il pense d'une réduction de la densité des animaux de 3200 à 2400 canards en simultané sur l'ensemble de l'exploitation et non pas par unité de production, comme alternative à la clausturation. Il souhaiterait aussi avoir sa position sur le fait que les fermes éligibles à cette dérogation soient en autarcie, c'est-à-dire responsable de l'élevage du canard à partir de un jour et ce jusqu'au gavage compris sur une même exploitation à terrain contigu.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38956

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4151

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)